

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

### Délibération n°2022-040

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	18	21

### Séance du 14 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
et le 14 septembre à 20h00,  
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au  
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame  
Annick GUICHARD, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal** : 7 septembre 2022.

**Présents** : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Emmanuel DELETRE, Jérôme DURAND, Jérôme WAUTHIER, Fady ABOUZEID, Elian ESPAGNOL, Benjamin DENOS, Edith ALBAN, Jean-Louis TEPPE.

**Absent excusé et représenté** : Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Jérôme WAUTHIER ; Mélanie TELLIER, pouvoir donné à Florence JAY ; Dominique NOEL-BARON, pouvoir donné à Jean-Michel DESCOMBES.

**Absent** : Fabien LOUIS, Didier BURILLON

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel DESCOMBES

### ➤ Budget principal – décision modificative n°1

**Madame le Maire expose au conseil municipal que :**

Des éléments non prévisibles au premier trimestre 2022 obligent à proposer une décision modificative concernant le budget principal de la commune.

En section de fonctionnement, la notification 2022 pour les recettes fiscales fait apparaître un montant supérieur de 18 000 € aux prévisions budgétaires. Il est proposé que 15 000 € soient affectés aux conséquences de la revalorisation de 3,5% du point d'indice : 11 000 € pour le chapitre 12 (dépenses de personnel) et 4 000 € pour le compte 6531 (indemnités d'élus). Il est également proposé que 3000 € soient affectés au CCAS, dans la mesure où la révision du marché du portage de repas à domicile et l'augmentation du nombre de bénéficiaires conduisent à un surcoût.

Toujours en section de fonctionnement, une taxe d'aménagement a été payée par erreur deux fois en 2021 : 15 000 € doivent être provisionnés sur le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs). Pour cela, une diminution de crédits est proposée aux comptes 611 (contrats de prestations de services), 022 (dépenses imprévues) et 6714 (Bourses et prix), dans la mesure où le projet de bourses jeunes ne conduira à des paiements qu'en 2023.

En section d'investissement, le délai de traitement des actes notariés n'a pas permis l'exécution de la délibération 2021-021 pour la vente de la parcelle cadastrée A653 (220 €) : il nous faut donc ouvrir des crédits en recette pour percevoir effectivement le produit de cette

vente, qui seront compensés par une diminution prévisionnelle de 220 € de la taxe d'aménagement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**D'adopter** la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D-611 : Contrats de prestations de services	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6531 : Indemnités	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362 : CCAS	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6714 : Bourses et prix	5 000,00 €		0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>Investissement</b>				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	220,00 €
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>220,00 €</b>
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	220,00 €	0,00 €	220,00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>220,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>220,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>220,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>220,00 €</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 220,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 220,00 €</b>

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Le maire,  
**Annick GUICHARD**



Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte : .....